



FICHE SYNTHÉTIQUE

MESURE DE SIMPLIFICATION

Marché public simplifié (MPS)

Mesure pour les entreprises

Statut : 01 / 04 / 2014

Ministères ou institutions porteurs : Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique

Contact : Philippe Vrignaud - SGMAP
diteslenousunefois.sgmap@modernisation.gouv.fr

Enjeux principaux

L'achat public représente environ 71,5 milliards d'€. C'est donc une opportunité de chiffre d'affaires majeure à disposition des entreprises, et notamment des PME / TPE moteurs de la croissance et de l'emploi dans nos territoires. Etre fournisseur du service public, c'est aussi une référence dont les entreprises peuvent largement se prévaloir pour répondre à des marchés à l'international ou auprès de grands groupes.

Candidater aux marchés publics nécessite de collecter / remplir de nombreux documents administratifs dont dispose par ailleurs l'administration. Ce sont des tâches fastidieuses et redondantes que les entreprises identifient comme l'un des « irritants » majeurs envers l'administration alors qu'elles souhaiteraient pouvoir surtout se consacrer à l'élaboration de leur offre financière et technique.

La simplification de cette étape vise donc à :

- lever la « barrière à l'entrée » pour les entreprises qui n'osaient pas encore candidater ;
- réduire le temps passé sur les tâches à faible valeur ajoutée ;
- multiplier les offres à disposition des services acheteurs.

Description du dispositif

Marché Public Simplifié (MPS), issu du programme « Dites-le-nous une fois », permet aux entreprises de répondre à un marché public avec leur seul numéro SIRET. Ce service fait le pari de la confiance en réduisant radicalement le nombre d'informations demandées aux entreprises.

Ce dispositif, généralisé depuis novembre 2014, est ouvert à l'ensemble des marchés quel qu'en soit le montant (hors marchés nécessitant une habilitation défense). Peuvent en bénéficier toutes les entreprises qui candidatent seules ou en co-traitance.

- 1) L'acheteur publie un appel d'offres sur une place de marché partenaire. Il choisit l'option MPS.
- 2) L'entreprise candidate et transmet son offre. Le seul identifiant qui lui est demandé est son numéro de SIRET.
- 3) La place de marché récupère de façon sécurisée les informations de l'entreprise (fiscales, administratives et juridiques) via une plateforme gérée par le SGMAP.
- 4) L'acheteur public reçoit la candidature complète de l'entreprise, elle contient son offre et les informations administratives agrégées 100% fiables.

Contribuer au déploiement du dispositif

Le dispositif MPS est mis en œuvre actuellement sur 12 plateformes de publication des marchés (18 d'ici octobre) tant privées que publiques qui représentent environ 80% du potentiel de publication des marchés publics. 3 000 marchés simplifiés ont été publiés, qui ont permis à environ 8 000 entreprises de candidater simplement. Nous nous fixons un objectif ambitieux de 50 000 marchés à la fin de l'année 2016. Le défi que nous devons relever aujourd'hui collectivement est celui de la diffusion de ce dispositif auprès de l'ensemble des acteurs :

- Auprès des **services déconcentrés de l'Etat et ses opérateurs**. Assurez-vous que MPS est utilisé par les acheteurs (Le SAE en tant que tête de réseau des CMRA pourra les accompagner et PLACE a mis en œuvre ce dispositif).
- Auprès des **collectivités** de votre territoire. Assurez-vous qu'elles connaissent toutes le dispositif et que leurs acheteurs l'utilisent (si leur plateforme de publication des marchés n'est pas encore partenaire du dispositif, le SGMAR pourra les accompagner dans ce sens) ;
- En direction des **entreprises**. Assurez-vous que l'information est bien connue des experts comptables, des syndicats et des fédérations, et qu'elle est également diffusée par les réseaux consulaires de votre territoire.

Un **outil de suivi du déploiement de MPS** est actuellement disponible au niveau national. Il est prévu de le développer pour vous fournir au plus tard fin 2015 ces statistiques mensuelles au niveau de votre territoire.

Avantages

Entreprises

- Une **candidature simplifiée** : numéro de SIRET, offre technique et commerciale
- La **confiance à priori** : une attestation sur l'honneur qui se substitue à la production de pièces justificatives

Places de marchés publics

- Une **facilité de mise en œuvre** grâce à la fonction «répondez avec votre SIRET» qui s'installe simplement grâce à un kit d'intégration gratuit
- La **mise à disposition sécurisée** des informations des entreprises candidates, collectées auprès des partenaires publics détenteurs des sources

Acheteurs publics

- La **mise en avant** des appels d'offres utilisant le dispositif MPS sur les places de marchés
- Un **accès sécurisé et fiable** aux informations confidentielles des entreprises retenues
- Une **sécurité juridique** : la garantie de recueillir, via le dispositif MPS, des informations authentiques et à jour sur l'entreprise candidate

MPS en quelques chiffres

1 seul

identifiant : le numéro de SIRET

2 H

Temps gagné estimé par candidature pour les entreprises

Simplifier les candidatures aux

300 000

marchés publics publiés chaque année

D'ici 2016

50 000

marchés publics simplifiés

Outils de communication disponibles

Cette section liste l'ensemble des supports à votre disposition pour communiquer sur la mesure (logo, plaquette, vidéo, etc.)

- o [Plaquette MPS](#)
- o Logo MPS
- o [Charte MPS](#)
- o Vidéos MPS :
 - [Vu par les utilisateurs](#)
 - [Vu par les acheteurs publics](#)
 - [Vu par les places de marchés publics](#)
 - [Vidéo globale](#)